

COMITÉ DES TRANSPORTS INTÉRIEURS

Groupe de travail des transportsde marchandises dangereuses

(Soixante et onzième session,

Genève, 5-9 novembre 2001)

Point 2 (a) de l'agenda

**Corrections à la notification dépositaire C.N. 1078-TREATIES-3 du 1^{er} janvier 2001
(déjà incluses dans le rectificatif 3 à la publication ECE/TRANS/140, Vol. I et II)**

2.2.1.1.7.7 Remplacer "ATTACHES PYROTECHNIQUES EXPLOSIBLES" par "ATTACHES PYROTECHNIQUES EXPLOSIVES".

2.2.1.1.7.7 Remplacer "COMPOSANTS DE CHAINES PYROTECHNIQUES, N.S.A." par "COMPOSANTS DE CHAINE PYROTECHNIQUE, N.S.A.".

Sous la définition de "CORDEAU DÉTONANT à enveloppe métallique", remplacer "une enveloppe textile tissée" par "une enveloppe en métal mou".

2.2.3.3 Dans la liste, sous le code de classification F1, pour le No ONU 1999, ajouter ", y compris les liants routiers et les cut backs bitumineux".

2.2.7.4.6 a) et b) Remplacer le titre de la norme ISO 2919:1980 "Sources radioactives scellées - Classification" par "Radioprotection - Sources radioactives scellées – Prescriptions générales et classification".

2.2.7.7.2.6 Biffer le paragraphe, qui apparaît déjà une première fois à la page 205.

2.2.7.8.4 Dans le tableau 2.2.7.8.4, dans la colonne de l'indice de transport, ajouter un renvoi à la note de bas de tableau "a" après "Plus de 0 mais pas plus de 1" et, dans la même ligne, dans la colonne de l'intensité de rayonnement remplacer "0,5 Sv/h" par "0,5 mSv/h".

Tableau A du chapitre 3.2

No ONU	Colonne No.	Corrections
1408	17	Ajouter "VV1 VV7"
1614, 1700, 2009, 2545 groupe d'emballage I, 3095 groupe d'emballage I, 3240, 3319, 3323	20	Biffer le contenu de la case
2009, 3095 groupe d'emballage I et 3319	14	Biffer "AT"
2480	8	Remplacer "PR1" par "PR5"

No ONU	Colonne No.	Corrections
2623	2	Remplacer "imprègnes" par "imprégnés"
2965	8	Biffer "PR2"
3111 à 3120	15	Remplacer "2" par "1"
3131, groupe d'emballage I	8	Remplacer "P402" par "P403"
3170, groupe d'emballage II	17	Ajouter "VV3"
3170, groupe d'emballage III	17	Ajouter "VV7"
3257	2	Ajouter à la fin "et inférieure à son point d'éclair"
3280 et 3282, groupe d'emballage II, rubrique liquide	7	Remplacer "LQ18" par "LQ17"
3280 et 3282, groupe d'emballage III, rubrique liquide	7	Remplacer "LQ9" par "LQ19"
3281, groupe d'emballage II, rubrique solide	7	Remplacer "LQ17" par "LQ18"
3281, groupe d'emballage III, rubrique solide	7	Remplacer "LQ19" par "LQ9"
3319	2	Ajouter après "SOLIDE," "N.S.A."

3.3.1 DS 172b) Remplacer "risque subsidiaire prédominant" par "risque subsidiaire prépo

3.3.1 DS290 Dans la première phrase, remplacer "telles" par "tels" et "risque subsidiaire prédominant" par "risque subsidiaire prépondérant".

4.1.4.1 P002 Dans la note de tableau "b", insérer "pas" avant "être utilisés".

4.1.4.1 P502 La disposition spéciale PP28 reçoit la teneur suivante:
"Pour le No ONU 1873, seuls sont autorisés les emballages intérieurs en verre en cas d'utilisation d'emballages combinés et les récipients intérieurs en verre en cas d'utilisation d'emballages composites."

4.1.4.1 P602 3) c) i) Remplacer "la perte de la fermeture" par "le relâchement de la fermeture".

4.1.4.1 R001 Biffer "(voir 4.1.3.3)".

4.1.4.2 IBC520 Pour le No ONU 3109, à la quatrième rubrique, remplacer "d'isopropyle et de cumyle" par "d'isopropylcumyle".

Pour le No ONU 3119, à la neuvième rubrique, biffer "en dispersion stable dans l'eau" après "dans un diluant de type A".

- 4.1.4.4 PR3 Remplacer la deuxième phrase par la suivante "Les récipients en acier d'une contenance ne litres doivent avoir des parois d'une épaisseur minimale de 3 mm, tandis que les récipients en acier d'une plus grande contenance ou en un autre matériau doivent avoir des parois suffisamment épaisses pour présenter une résistance mécanique
- 4.1.9.1.1. Insérer "au" après "indiquées".
- 4.2.4.2.5 Remplacer "épaisseur de paroi" par "épaisseur du réservoir".
- 4.3.4.1.2 Dans la quatrième colonne du tableau, "Groupe d'emballage", pour le code-citerne SGAH, classe 6.1, code de classification T9, biffer ", III".
- 4.3.4.1.3 Remplacer "dans la colonne (2)" par "dans la colonne (12)".
- 5.2.2.2.1.1 Remplacer "symboles" par "signes conventionnels".
- 6.1.2.7 Dans la deuxième colonne du tableau, sous "4. Caisses", remplacer "Bois scié" par "Bois naturel".
- Dans la troisième colonne du tableau, sous 6.P, remplacer "dans une harasse ou caisse extérieure en acier" par "avec harasse ou caisse extérieure en acier".
- 6.1.4.10.1 Dans la quatrième phrase, remplacer "résistant à l'eau" par "résistante à l'eau".
- 6.1.4.12.1 Dans l'avant-dernière phrase, insérer ", rupture en surface" après "sans fissuration".
- 6.1.5.1.7 g) Dans la première phrase, insérer "d'emballage" après "du groupe".
- 6.3.2.9 a) Remplacer la référence au "6.3.2.6" par "6.3.2.3".
- 6.4.5.2 b) Remplacer "en tous points" par "en tout point".
- 6.4.6.1 Remplacer "du document ISO" par "de la norme ISO", et "intitulé" par "intitulée".
- 6.4.6.2 a) et 6.4.6.4 a) Remplacer "le document ISO" par "la norme ISO".
- 6.5.2.2.1 Dans la première colonne du tableau, remplacer "visite" par "inspection".
- 6.5.4.3.5 Dans la première colonne du tableau, sous "Composite" remplacer "1HZ2" par "31HZ2".
- 6.7.3.6.1 Dans la dernière phrase, remplacer "la citerne est remplie" par "le réservoir est rempli".
- 6.7.3.8.1.1 Dans la note de bas de page 5, remplacer "soupapes de décompression" par "dispositifs de
- 6.7.3.11.2 Ajouter à la fin "mobile".

- 6.7.4.1 Remplacer "la citerne, y compris son équipement de service," par "le réservoir et son
 - 6.7.4.4.3 Au début, remplacer "Pour les réservoirs" par "Dans le cas des réservoirs".
 - 6.7.4.14.3 Dans la deuxième phrase, insérer "l'accord de" avant "autorité compétente".
-